

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020, 20 H 30

L'an deux mil vingt, le 26 octobre à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 21 octobre s'est réuni en session ordinaire à la salle Ty An Dud sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 14

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Philippe AUDURIER, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Jacqueline BOZEC, Quentin DELCLOY, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Dominique STEPHAN, Laurent CELTON, Anne-Marie KEROUREDAN, Margot AUFFRET, Jérémie MOCQUART

Absents : 01

Maurice BIGOT

Votants : 14

Secrétaire de séance : Laurent CELTON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2020 - 35 : Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame La Maire expose au conseil municipal que :

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

L'obligation pour chaque commune de disposer d'un CCAS quelle que soit sa taille n'était plus adaptée pour les petites communes, tant sur le plan organisationnel que budgétaire. L'article 79 de la loi précitée prend en compte cette réalité et les communes de moins de 1500 habitants peuvent choisir de gérer directement cette compétence en interne et peuvent donc dissoudre leur CCAS.

Vu, l'article L.123-4 du code de l'action et des familles,
Vu que la commune compte moins de 1500 habitants,
Il est proposé au conseil municipal de dissoudre le CCAS de la commune

Cette mesure sera d'application immédiate.
Le conseil exercera directement cette compétence.
Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 36 : Achat bien immobilier. Section ZD 357

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, la commune a la possibilité d'acquérir un immeuble section ZD 357.

Cette acquisition entre dans l'esprit de la revitalisation du bourg car pouvant accueillir, en fonction des opportunités, un commerce et autres services à définir ultérieurement.

Une opération à « tiroir » permettrait également la création de logements avec la participation d'un organisme logement.

Les propriétaires proposent de céder ce bien au prix de 30.000 €, prix auquel il conviendra d'ajouter environ 4.000 € de frais de notaire.

Le service des domaines sera saisi afin d'évaluer ce bien.

il est proposé :

- D'acquérir cet immeuble pour la somme de 30.000 €
- D'autoriser madame la Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition
- D'inscrire par décision modificative les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 votes pour et 1 abstention, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 37 : Décision modificative N° 01-2020

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative N° 01-2020 telle que présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N°01-2020					
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	INVESTISSEMENT	DM N° 01 2019 Montant	Article	INVESTISSEMENT	DM N° 01 2019 Montant
2031	Etudes	20 000,00	10222	FCTVA	73 022,32
2138	Acquisition bâtiment	35 000,00	1322	ADEME	8 000,00
2184	Mobilier	5 000,00			
041	OP ORDRE		040	OP ORDRE	24 504,00
21538		-			0
			28041512	Amort sdef	3 594,00
			28041582	Amort sdef	20 910,00
020	Dépenses imprévues	473,68	021	virement section fonctionnement	30 000,00
	TOTAL	59 526,32		TOTAL	59 526,32
SECTION FONCTIONNEMENT					
Article	FONCTIONNEMENT	Montant	Article	FONCTIONNEMENT	Montant
60611	Eau et assainissement	1 500,00	70671	Cantine scolaire	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures (foot, jeux, masques)	2 500,00	7381	Taxe add droits de mutation	34 793,76
611	contrat prestations service (algues)	13 000,00	7488	Algues vertes rembour	13 000,00
6156	Maintenance (logiciels, sentinelles...)	1 500,00			
6288	Autres services extérieurs (urba, analyses...)	4 800,00			
6218	Autre perso extérieur	10 000,00			
023	Virement investissement	30 000,00			
6811 - 042	Amortissement sdef	24 504,00			
022	Dépenses imprévues	9 989,76			
	TOTAL	37 793,76		TOTAL	37 793,76
TOTAL GENERAL		97 320,08	TOTAL GENERAL		97 320,08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 38 : Adressage des voies

Rapporteur : Dominique STEPHAN

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom donné aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissé au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou communaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Etant entendu que le numérotage choisi est le même qu'existant actuellement (classique),

Il est proposé au conseil la dénomination des voies communales suivantes : cf tableau joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 39 : Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Centre de secours Dz

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Conformément à la réglementation, il est proposé de désigner un délégué suppléant au Syndicat Mixte du centre secours Dz.

Le conseil municipal désigne Marie Thérèse HERNANDEZ comme déléguée suppléante au Syndicat Mixte du Centre de secours Dz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 40 : Désignation d'un représentant au comité de suivi du projet du stade aquatique

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Lors de la réunion des vice-présidents du 29 juillet dernier, il a été acté de renouveler le comité de pilotage de suivi du projet de stade aquatique selon les modalités suivantes :

- 1 élu par commune (communautaire ou communal)
- L'adjoint au sport de la ville de Douarnenez au titre de la transition entre l'ancien et le nouvel équipement et des relations aux associations
- Marie Pierre Bariou, référente du projet depuis sa genèse pour assurer la continuité avec l'équipe de maîtrise d'œuvre notamment

Sont également présent dans ce comité de pilotage :

- Le DGS/DGA de Douarnenez
- Le Directeur du service des sports de Douarnenez
- La DGS de Douarnenez Communauté
- Le DST de Douarnenez Communauté
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage Lionel FAUDEL qui accompagne la collectivité de puis la genèse du projet

Il est proposé de désigner un représentant au comité de suivi du projet du stade aquatique.

Le conseil municipal désigne monsieur Jérémie MOQUARD comme représentant au comité de suivi du projet du stade aquatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération n° 2020 – 41 : Rapport annuel d'activité de Douarnenez Communauté 2019

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activités, visant à renforcer l'information des habitants de Douarnenez-Communauté, est adressé aux maires de chaque commune du territoire de Dz Co avant le 30 septembre.

Ce rapport retrace l'activité de la communauté et fait l'objet par le maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Il est proposé aux élus de prendre connaissance de ce rapport.

Délibération n° 2020 – 42 : Rapport annuel Service Public d'Élimination des déchets 2019

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Conformément à la réglementation (décret 2000.404 du 11 mai 2000), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est adressé aux maires de chaque commune du territoire.

Ce rapport retrace l'activité de la communauté et fait l'objet par le maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Il est proposé aux élus de prendre connaissance de ce rapport.

Délibération n° 2020 – 43 : Rapport annuel Eau et Assainissement Dz Co 2019

Rapporteur : Pascal LACOURTE-BARBADAUX

Ce rapport retrace l'activité de la communauté dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et fait l'objet par le maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Il est proposé aux élus de prendre connaissance de ce rapport.

Le 27 octobre 2020

Le secrétaire de séance,

Laurent CELTON

La Maire

M.T HERNANDEZ



DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES
ANNEE 2020

TABLEAU JOINT A LA DELIBERATION 2020 - 38

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 029-212900906-20201026-DEL202038-DE

ANCIEN NOM	NOM VALIDE PAR LE CONSEIL
LIEU DIT LANEVRY	LANEVRY
LIEU DIT KERNAIR	KERNAIR
LIEU DIT KERMARC	KERMARC
LIEU DIT KERLEOL	KERLEOL
STANG AR GLOANEC	STANG AR GLOANEC
LIEU DIT LE ROHOU	LE ROHOU
LIEU DIT MENEZ HIR	MENEZ-HIR
MANER AN AOD	MANER AN OAD
LIEU DIT PORASTEL	PORASTEL
PEN AR VUR	PEN AR VUR
LIEU DIT KERSTRAT	KERSTRAT
PLAGE DE TREZMALAOUEN	TREZMALAOUEN
KERGAREC	KERGAREC
LE RIS HUELLA	LE RIS HUELLA
LIEU DIT KERSCAMPEN	KERSCAMPEN
LIEU DIT LE COTTY	LE COTTY
COZ MANER	COZ MANER
KERGUILLIGUY	KERGUILLIGUY
KERLARD	KERLARD
LE RIS IZELLA	LE RIS IZELLA
LIEU DIT AVEL MOR (NOM DE LA SCI)	KER ANNA
TOUL AR FEUNTEUN	TOUL AR FEUNTEUN
COAT MESCALET	LOST MESCALET
IMPASSE DE PARKIGOU	IMPASSE DE PARKIGOU
KERANNA	KER ANNA
KERGOAT NEVEZ	KERGOAT NEVET
LA CLARTE	LA CLARTE
LE MERDY	LE MERDY
LIEU DIT KERGREIS	KERGREIS
LIEU DIT L ETOILE	KERNAIR
MESCALET	MESCALET
PLACE DES RESISTANTS	PLACE DES RESISTANTS
BOIS DU NEVET	BOIS DU NEVET
LE BRIEC	LE BRIEC
COAT LUZ	COAT LUZ
HENT AR MOR	HENT AR MOR
HENT COAT PIN	HEN COAT PIN
KER HERRY	LIBOREC
KERIORET AN AOD	KERIORET AN AOD
KERIORET HUELLA	KERIORET HUELLA
KERIORET IZELLA	KERIORET IZELLA
KEROLLIER	KEROLLIER
LAN AR ROZ	LAN AR ROZ
LE CAOUET	LE CAOUET
LE GLOANEC	LE GLOANEC
LES 2 CHENES	PEN AR VUR
LIEU DIT BELLEVUE	BELLEVUE
LIEU DIT COSQUER	LE COSQUER
LIEU DIT COZ CASTEL	COZ CASTEL
LIEU DIT KERBELLEC	KERBELLEC
LIEU DIT KERGUENAN	KERGUENAN
LIEU DIT KERHERVE	KERHERVE
LIEU DIT KERJOS	KERJOS
LIEU DIT KERNELBET	KERNELBET
LIEU DIT KERROUE	KERROUE
LIEU DIT L HERMITAGE	Route du Caouet
LIEU DIT LA GARENNE	LA GARENNE
LIEU DIT LES BRUYERES	LIBOREC
LIEU DIT LEZASCOET	LEZASCOET
LIEU DIT LIBOREC	LIBOREC
LIEU DIT MENEZ MESCALET	MENEZ MESCALET
LIEU DIT PEN DUICK	PEN DUICK
LIEU DIT RESKEBILE	LE COTTY
MANOIR DU RIS	RIS HUELLA
PLACE DU PRESBYTERE	PLACE DU PRESBYTERE
ROUTE DE L ECOLE	ROUTE DE L ECOLE
TAL AR C'HOAT	TAL AR C'HOAT
TOUL LAND	TOUL LAND
TY FAMILHOU	KERDIOUZET
TY LAOUEN	LANEVRY
TY NAIR	KERNAIR
TY NEVEZ	LIBOREC
VILLA KER MOOR	PONT DU RY
PONT AR YEURC	PONT AR YEURC
BOIS DU VIEUX CHATEL	BOIS DU VIEUX CHATEL
PONT DU RY	PONT DU RY
ROUTE DU CAOUCY LA CROIX DU CAOUCY	ROUTE DU CAOUCY
VIEUX CHATEL	VIEUX CHATEL



La Maire,

M. HERVÉ BERTHIAUX